45 ans	24.65
46 ans	25.80
47 ans	27.00
48 ans	28.35
49 ans	29.70
50 ans	31.15
51 ans	32.70
52 ans	34.35
53 ans	36.15
54 ans	38.00
55 ans	40.00
56 ans	42.25
57 ans	44.50
58 ans	47.00
59 ans	49.60
60 ans	52.40
61 ans	55.40
62 ans	58.65
63 ans	62.00
64 ans	65.80
65 ans	70.00

PRIME—La prime est annuelle, payable à l'avance. 30 jours de grâce. Sur non paiement dans les 30 jours de grâce, police annulée.

Après 3 ans de sociétariat la police sera tenue en vigueur avec intérêt de 6% pendant une période de trois ans, après laquelle période de trois ans le sociétaire perdra tous ses droits sans recours.

ASSURANCE—Les polices émises seront de $1000 ou de $2000.

FINANCES—Il n'y a pas de frais d'administration. La comptabilité de la Caisse est faite par le personnel du Collège des Médecins et Chirurgiens.

Le fonds de réserve sera converti en placements de tout repos, de manière à ne pas rapporter moins de 6%.

BENEFICIAIRE—La police ne peut avoir d'autres bénéficiaires que les membres de la famille de l'assuré, la classe privilégiée déterminée par la loi de Québec ayant